Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Recu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023



ID: 038-200085751-20230925-D_2023

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE



Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes Rue du 19 Mars 1962 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex 0474293100

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2023

Délibération n°2023/257

Nombre de conseillers :

En exercice: 66 Présents: 48 Votants: 57 Pour: 57 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreetrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS:

Mr MONTEYREMARD Christian **AGNIN ANJOU** Mr DOLPHIN Jean Michel AUBERIVES SUR VAREZE Mme CLARET Nelly

Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr **BEAUREPAIRE**

SOLMAZ Kénan

Mme GRANGEOT Christelle **BELLEGARDE POUSSIEU CHANAS** Mr MALATRAIT Jean Charles

CHEYSSIEU Mr BONNETON Gilles CLONAS SUR VAREZE Mr VIALLATTE Régis **COUR ET BUIS** Mr GARNIER Jacques Mr BERHAULT Yann **JARCIEU**

Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - Mr COURION LE PEAGE DE ROUSSILLON

Sébastien

LES ROCHES DE CONDRIEU Mme DUGUA Isabelle Mr MANIN Gilbert MOISSIEU SUR DOLON MONSTEROUX MILIEU Mr MERLIN Denis **MONTSEVEROUX** Mr PIVOTSKY Pierre **PACT** Mr ILTIS Laurent POMMIER DE BEAUREPAIRE Mr PASCAL Michel

Mr MERCIER Serge PRIMARETTE **REVEL TOURDAN** Mme DEZARNAUD Sylvie

ROUSSILLON Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette –

Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme

LINOSSIER Nathalie

SABLONS Mr TEIL Laurent SAINT ALBAN DU RHONE Mr CHAMBON Denis

SAINT CLAIR DU RHONE Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier

SAINT JULIEN DE L'HERMS Mr MONTEYREMARD Axel

SAINT MAURICE L'EXIL Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr

CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE

Claude - Mme CHOUCHANE Aida

SAINT PRIM Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU M. MOUCHIROUD Robert



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID: 038-200085751-20230925-D_

SALAISE SUR SANNE Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI

Xavier

Mr LHERMET Claude **SONNAY** Mr REY Jean Marc VERNIOZ VILLE SOUS ANJOU Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR: Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA - Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier - Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES: Mr FLAMANT Yann - Mme MONNERY Annie - Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth - Mr GIRARD Gabriel - Mr IMBLOT Jean Paul - Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc -Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET: Emploi-insertion: convention d'adhésion au campus des métiers et des qualifications d'excellence chimie

Madame la Vice-Présidente en charge de l'Emploi et de l'Insertion expose que le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur un partenariat avec le campus des métiers et des qualifications d'excellence chimie-Aura.

Objet d'un label national, ce campus regroupe les organismes de formation continue, les centres de recherche, les entreprises, les organisations professionnelles, les pôles de compétitivité et tout autre acteur intervenant sur la chimie en privilégiant un fonctionnement en réseau.

Les organismes de formation partenaires offrent la possibilité de parcours de formation du niveau 3 au niveau le plus élevé (doctorat), et contribuent à valoriser l'enseignement professionnel auprès du monde économique en développant les compétences attendues par les employeurs, et auprès des « apprenants » en leur offrant une visibilité accrue sur des parcours de formation adaptés à chacun.

Le projet du campus des métiers et des qualifications d'excellence chimie AURA, est décliné en 6 axes :

- Renforcer la lisibilité et la visibilité des formations, des parcours et des débouchés*;
- Aider à une orientation positive et au dépassement de tous les « déterminismes », favoriser la poursuite et la reprise d'études, la construction de parcours individuels de formation ;
- Favoriser les évolutions de l'offre de formation avec une meilleure anticipation des besoins économiques en termes de formation;
- Développer et renforcer les liens entre les établissements de formation, les entreprises et les laboratoires de recherche, les collectivités ;
- Accompagner et susciter les innovations pédagogiques notamment en mobilisant les technologies du numérique;
- Faciliter la certification et la qualification par la prise en compte des compétences acquises soit en milieu professionnel, soit au cours d'un cursus de formation.

La convention est signée avec l'établissement support du campus, le lycée polyvalent Galilée de Vienne, et le Groupement d'Intérêt Public Formation et Insertion Professionnelle de l'Académie de Grenoble (GIP FIPAG), établissement porteur administratif et financier.

Le montant de la cotisation annuelle est de $500,00 \in à$ compter de 2024.



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID: 038-200085751-20230925-D_2023_257-DE

Elle est conclue pour une période d'un an et sera renouvelée tous les ans sur l'année civile.

**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône instaurant la compétence en matière d'emploi et d'insertion professionnelle,
- Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant les faits -ci-dessus exposés,

Considérant que les actions mises en place dans le cadre du campus d'excellence chimie AURA contribueront à répondre aux besoins de l'emploi et de compétences professionnelles des secteurs d'activité et des entreprises et contribueront à proposer aux apprenants des réponses adaptées en termes d'orientation et de parcours de formation vers l'emploi,

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres,

VALIDE la convention telle que susvisée et ci-annexée ainsi que la mise en place et l'animation de ladite convention et le versement de la cotisation annuelle fixée à 500,00 € à compter de 2024,

DESIGNE Madame MOULIN-MARTIN Béatrice et Madame la Présidente comme représentantes de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme La Présidente, Sylvie DEZARNAUD

